



Statuts d'organisation d'une Convention Nationale

Article 1 – Définition

- La Convention Nationale débute le vendredi soir, se termine le dimanche midi et se tiendra toujours le troisième week-end du mois d'octobre.
- Le programme du week-end réserve 9 heures pour le Congrès sur les matinées du samedi et du dimanche (pauses-café incluses).
- Aucune préférence géographique n'est requise. Il est toutefois recommandé d'organiser la Convention Nationale dans les quatre coins de l'Hexagone, par souci de facilité et d'économie pour les participants.
- L'organisation de deux Conventions Nationales successives au sein d'un même district est interdite.
- La Convention Nationale est un service délocalisé de la Coordination Nationale et demeure la propriété de cette dernière.

Article 2 – Candidature des clubs hôtes

- Les candidatures devront être adressées par email au Coordinateur National, vingt mois avant la manifestation.
- Le Conseil d'administration de Rotaract France soumettra pour approbation la candidature d'un club Rotaract (membre cotisant de la Coordination Nationale) dans l'organisation de la Convention Nationale, au moins dix-huit mois à l'avance afin de laisser assez de temps au futur club hôte à la préparation.
- Le lieu d'organisation de la Convention Nationale doit se situer à proximité d'une gare et d'un aéroport (moins de trente kilomètres) pour un accès plus facile. Si ce n'est pas le cas, c'est au club hôte d'organiser l'ensemble des transports. Le club hôte devra informer par courrier, en complément de l'invitation, les participants des possibilités de transport vers le lieu du week-end (avion, train et voiture) et les trajets détaillés.

Article 3 – Tarifs

- Le tarif du week-end complet (du vendredi soir au dimanche midi) est de 140€ et comprend :
 - Deux nuits d'hébergement dans un hôtel (toute catégorie), gîte, auberges de jeunesse, ou village-vacances. Les campings, bungalows et domiciles des Rotaractiens sont interdits.
 - Les repas chauds et assis du samedi midi, samedi soir et dimanche midi*.
 - Un buffet froid d'accueil du vendredi soir*.
 - Deux petits-déjeuners (samedi et dimanche).
 - Un amphithéâtre et des salles de commission pour le Congrès, les samedi et dimanche matins avec deux pauses-café.
 - Les transports des participants pendant tout le week-end.
 - Les transports depuis la gare ou aéroport le vendredi soir, et retour le dimanche après-midi.
 - Les animations des deux soirées.
 - Les visites du samedi après-midi.
 - Les guides du Congrès et de la Convention, ainsi que les pochettes d'accueil.
- *(*) Si un participant arrive tardivement le vendredi soir ou part tôt le dimanche matin, n'ayant pas eu son repas se verra remettre par le club hôte un sachet-repas comprenant sandwich, boisson et fruit.*
- Pour les personnes souhaitant profiter de toutes les activités du week-end sans l'hébergement et les petits-déjeuners, le tarif de 110€ leur sera proposé.

- Le tarif de la Soirée de Gala du samedi uniquement, sera déterminé par le club hôte et ne devra en aucun cas excéder les 75€.
- Pour les Interactiens, le club proposera les tarifs suivants :

Week-end complet	Sans hébergement	Soirée de Gala
110 €	90 €	55€

- Pour les Rotariens, il leur sera automatiquement proposé le week-end sans hébergement au tarif de 110€ ainsi qu'une proposition de tarifs pour l'hôtel comprenant le petit-déjeuner. L'hôtel devra se trouver à proximité du site de la Convention et le club hôte devra prendre en charge les transports des Rotariens. L'hôtel peut être le même que celui des Rotaractiens, mais les Rotariens doivent bénéficier de chambres individuelles ou doubles pour un couple. Le club hôte s'occupera de la réservation de l'hôtel et des petits-déjeuners.
- Si des Rotariens souhaitent participer à la Soirée de Gala uniquement, le tarif de 75€/personne leur sera proposé et ne pourra être augmenté.
- Si des Rotariens souhaitent participer aux Réunions de travail et aux déjeuners correspondants un tarif de 30€/personne maximum leur sera proposé.

Article 4 – Communication et Promotion

- La Coordination Nationale s'engage à faire la promotion de la Convention Nationale à travers tous ses outils de communication et d'information (Site web, RFM, Newsletter,...).
- La Coordination Nationale s'engage à réaliser un site internet avec l'aide du Président du Comité Hôte, en Français et en Anglais qui contiendra les informations suivantes :
 - Programme,
 - Formulaire d'inscription,
 - Lieux et plans d'accès,
 - Coordonnées des membres du club hôte,
 - Informations sur la ville hôte,
 - Tarifs et modes de paiement (possibilité de régler en ligne avec la Carte Bleue),
 - Sponsors,
 - Liste des participants inscrits (à remettre à jour hebdomadairement),
 - Matériel, vêtements et pièces d'identité (selon les activités proposées) à emporter.
 Ce site internet sera ensuite remis à jour par la Coordination Nationale, pour les Conventions Nationales qui suivront.
- Le club hôte s'engage à diffuser via Internet des lettres d'information mensuelles en Français et en Anglais sur les listes de diffusion de la Coordination Nationale, d'ERIC et internationales.
- Le club hôte s'engage à adresser des articles ou communiqués de presse en Français et en Anglais, à la Coordination Nationale, ERIC, Evanston, au magazine « Le Rotarien » ainsi qu'aux médias.
- La Coordination Nationale s'engage à envoyer par courrier à chaque Président de club Rotaract durant l'été précédant la manifestation, les bulletins d'inscription.
- La Coordination Nationale s'engage à réaliser un site internet pour le Congrès et à proposer aux participants les différentes commissions de travail avec possibilité de s'inscrire en ligne (afin d'évaluer les effectifs dans les différentes salles).

Article 5 – Rapport d'avancement

- Le club hôte s'engage à présenter à chaque Conseil d'Administration de Rotaract France, un rapport moral et financier de l'organisation de la Convention Nationale.
- Il devra également présenter trois mois après la Convention Nationale, un bilan moral et financier de la manifestation.

Article 6 – Titre de la Convention

- Vu le faible nombre de clubs Interact en France, la Coordination Nationale a toléré l'organisation de la Convention Nationale aussi bien pour les clubs Rotaract que pour les clubs Interact de France. Le Titre reste donc : « **Convention Nationale des clubs Rotaract et Interact de France** ». Cependant la Convention Nationale demeure un service délocalisé de la Coordination Nationale pour les clubs Rotaract, membres du Groupe Multidistrict d'Information.
- Tout Interactien souhaitant participer à l'organisation de la Convention ou du Congrès, sera bien entendu le bienvenu.

Article 7 – Chanson de la Convention

- Le club hôte est le seul habilité à choisir la traditionnelle « Chanson de la Convention » et devra garder le secret jusqu'à sa diffusion lors de l'ouverture officielle de la Convention Nationale, le samedi matin par le Président du Congrès.
- La chanson devra être choisie en fonction de l'actualité musicale et de sa « madisonnabilité » afin que chaque Rotaractien puisse entamer les pas de danse, le samedi matin, à l'ouverture de la Convention.
- Le club hôte s'engage à organiser pendant une demi-heure, le vendredi soir, un cours de Madison en diffusant les chansons des précédentes Conventions.

Article 8 – Inscriptions

- Toutes les inscriptions validées (inscription + règlement) devront être réceptionnées par le club hôte au minimum, une semaine avant la manifestation.
- La Coordination Nationale autorise le club hôte à refuser toute inscription reçue (au week-end complet, au week-end sans hébergement et à la soirée de gala) durant la semaine précédant la Convention Nationale, pour des raisons de logistique auprès de l'hôtel et des traiteurs. Les participants devront ainsi faire preuve de politesse et adresser leurs règlements dans les temps afin de ne pas compliquer l'organisation de la manifestation.
- Les Rotaractiens et Interactiens étrangers sont soumis au même régime que les Rotaractiens et Interactiens Français et profitent des mêmes services sans augmentation des tarifs. Le règlement par virement bancaire est recommandé dans ce cas-là.

Article 9 – Diffusion des présents statuts

- Ces présents statuts devront être publiés sur un panneau d'information durant toute la manifestation et consultable par tout participant.

Article 10 – Annulation

- La Coordination Nationale se réserve tout droit d'annulation de l'organisation de la Convention Nationale par un club si ce dernier ne respecte pas les présents statuts ainsi que les souhaits des membres du Conseil d'Administration.
Dans ce cas-là, le Représentant Rotaract du District hôte, avec l'aide des autres clubs Rotaract de son District, devra proposer aux participants une autre solution et organiser la Convention Nationale dans une ville de son choix.
- Dans les cas où se tiendraient exceptionnellement en France, la Convention Européenne EUCO, l'INTEROTA ou la Convention Mondiale du Rotary, la Convention Nationale Rotaract France serait repoussée à l'année suivante et la Coordination Nationale devra ainsi s'associer à l'organisation de l'autre manifestation et encourager les Rotaractiens Français à y participer.

Article 11 – Le Représentant du Président International du RI

- Le président a personnellement désigné un Rotarien pour le représenter à votre conférence. Le représentant et son conjoint seront présents pendant toute la durée de la conférence et assisteront à toutes les séances plénières. *Veillez offrir au représentant le même accueil que celui que vous auriez réservé au président.*
- Le représentant doit rendre la parole à trois reprises pendant votre conférence :
 - un discours de 20 à 30 minutes, à présenter au plus fort de la conférence, sur le thème du R.I.
 - une mise à jour de 15-20 minutes sur les activités du Rotary.
 - des remarques de clôture (10 minutes environ).
- Les frais de déplacement du représentant et de son conjoint sont pris en charge par le Rotary International. Leurs frais de séjour sont pris en charge par l'organisation de la conférence ainsi que tous les frais en rapport avec la conférence, conformément à ce qui est indiqué dans le *Manuel de procédure 2001*. Veuillez en informer le président de la conférence ainsi que le trésorier.
- Veuillez désigner un Rotaractien expérimenté et son conjoint pour assister le représentant au besoin.
- Les représentants du président sont des Rotariens possédant une grande expérience des programmes et des activités du Rotary. N'hésitez pas à faire appel à lui et à son conjoint dans la préparation de votre conférence.
- Comme le Rotary ne tient pas à jour les photos de ses anciens dirigeants, nous avons demandé au représentant de vous envoyer sa biographie, accompagnée d'une photo. N'hésitez pas à le lui rappeler s'il oubliait.

Article 12 – Diffusion des présents statuts

- Dans le cas où aucune candidature n'a été présentée pour organiser un Week-end C.N., le Conseil d'Administration devra choisir par tirage au sort, un district hôte et obtenir l'accord du Représentant Rotaract de District concerné.

Je certifie avoir pris connaissance des présents statuts et m'engage à les respecter dans l'organisation de la Convention Nationale du _____ au _____ 20____, dans la ville de _____.

Rotaract club : _____

District : _____

Date : _____

Président du club:

Signature :

Responsable d'Organisation (R.O.) :

Signature :

Membre du Bureau National :

Signature :